

étape 1

Demande de prise en charge par l'entreprise

- Votre entreprise doit faire sa demande de financement sur le site M-Gestion de l'OPCO Mobilités.
- La demande doit être accompagnée de :
 - La convention de formation
 - Le programme de formation
 - La facture

étape 2

Documents à fournir à votre entreprise

- Pour que la demande soit recevable, Formoz doit transmettre à l'entreprise :
 - La convention de formation
 - Le programme de formation
 - Le devis si demandé

étape 3

Subrogation ou non-subrogation

- Si subrogation :
Après la formation, Formoz doit transmettre à OPCO EP :
 - La facture du montant pris en charge par l'OPCO,
 - Le certificat de réalisation.

En cas de non-subrogation :

- L'entreprise est facturée directement pour le montant total,
- Elle se charge ensuite de déposer les justificatifs sur son espace pour obtenir un remboursement

étape 4

Financement et conditions

- Le financement dépend :
 - De la taille de l'entreprise,
 - De sa branche professionnelle,
- Certaines branches limitent les montants et durées prises en charge, mieux vaut conseiller à l'entreprise de contacter son conseiller régional OPCO EP